



**Note de département n°2017017 décision du 27 février 2017**

**portant délégation de signature  
du Directeur du Département Gestion Des Infrastructures [GDI]  
au Responsable du groupe de soutien Finances et Performance Economique [FPE]**

**Le Directeur du Département GDI**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n°2012-20) au Directeur du département GDI par le Président-Directeur général de la RATP ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1. De donner délégation à Mme Nathalie FERRE, responsable du groupe de soutien FPE, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1 – Les ordres de mission relatifs aux déplacements professionnels des salariés de la RATP en France (hors Ile-de-France) et à l'étranger délivrés conformément à la réglementation interne de l'entreprise.

1.2 – Les autorisations données aux salariés de la RATP d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service en dehors des trajets domicile travail conformément à la réglementation interne de l'entreprise.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie FERRE, responsable du groupe de soutien FPE, de donner délégation à :

- M. Pierre RACHEL, adjoint au responsable du groupe de soutien, ou à
- Mme Virginia SETBON, responsable du pôle Investissements, ou à
- M. Pascal MOLINET, responsable du pôle Pilotage, ou à
- Mme Anne Sophie GOBERT, responsable du pôle Appro-Stock,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

## **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « GDI 2016-29 » en date du 25 mai 2016.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 27 février 2017

**Le Directeur du Département GDI**

**Olivier DUTHUIT**